

ASSOCIATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

Compte rendu de la réunion du B.N. du 5 mars 1977

Présents : J. DEILLE, J. GROLAUD, P. LEFAVRAIS, R. MARIEL, P. PARAIRE, M. RAPEZYNSKI
Ch. TAFFIN, J. TAILLIA, Ch. TUBIANA.

Excuses : S. CHAIGNEAUD, D. COLOMBET, J. EON.

LES RENCONTRES DE L'A.F.P.S.

1) - avec la Société Française de Psychologie : 8.2.77.

Cette rencontre faisait suite aux journées des 7 et 8 mai 1975 et se proposait d'aborder les conditions d'exercice du psychologue en général, quelle que soit son activité professionnelle.

Elle réunissait des P.S., des conseillers d'O.S.P., des chercheurs, des représentants d'associations (AFPS, ACOF) et de syndicats (SPEN, SNES) et des personnalités de la psychologie.

Il fut procédé à un échange de vue sur les pratiques de chacun :

- le dépistage
- la psychopédagogie d'adaptation
- la formation
- la recherche

pour aboutir à certaines conclusions :

- le psychologue en soi n'existe pas : il n'existe qu'au travers d'une autre instance reconnue : médicale, pédagogique, ...
- il lui faut une grande disponibilité pour se faire connaître
- une dynamique syndicale est indispensable à sa reconnaissance

Avant de se séparer, le groupe constitue une commission chargée de l'étude des textes régissant la fonction de psychologue (1ère réunion le 8.3.77) et décide de se retrouver le 15.8.77 avec des utilisateurs de la psychologie et des enseignants non psychologues.

2) - avec le Syndicat des Psychologues de l'Education Nationale (SPEN) : 8.2.77
EON, MARCHAL, RUGGIERI pour le SPEN, GROLAUD, MARIEL, PARAIRE pour l'AFPS se rencontraient officiellement pour la première fois.

Ont été abordés :

- le problème de la neutralité syndicale de l'AFPS qui n'a pas à prendre position pour ou contre tel ou tel syndicat, mais se réserve le droit de soutenir ou non les actions de ces syndicats selon qu'elles répondent ou non aux aspirations des membres de l'AFPS.
- la loi d'orientation pour souligner que les aspects économiques risquaient de prendre le pas sur les intérêts des handicapés, que la notion de handicap pouvait amener toutes sortes d'excès et que, pour les éviter, il convient que les P.S. soient de toutes les commissions pour présenter leurs propres dossiers.
- les inquiétudes des P.S. ayant participé à divers stages de BEAUMONT face aux affirmations de certains responsables du Centre. Il est évident que des propos tenus vont à l'encontre des vœux des P.S.
- l'action revendicative lancée par le SPEN pour obtenir le rétablissement de stages de formation des P.S. et la création des postes budgétaires indispensables à l'entrée en fonction de tous les stagiaires actuels. L'AFPS engage ses adhérents à soutenir cette action en participant au mouvement qui poursuit les objectifs immédiats de l'association.

3) - avec M. l'Inspecteur général TORAILLE : 14.2.77.

GROLAUD, LEFAVRAIS et MARIEL représentaient l'AFPS.

Nous avons rencontré un homme inquiet des mesures prises par le Ministère (interruption du recrutement) sans qu'il en soit officiellement averti et de la signification de ces mesures. Les impératifs budgétaires avancés ne dissimulent-ils pas une autre réalité ? Il a manifesté son étonnement devant le fait que le Ministère ait consenti à recevoir l'AFPS dans la situation actuelle.